

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le 24 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni à la mairie de Vesly sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

Présents : Mme Annie LEFEVRE, Mr. Jean-Louis LEVERBE, Mr. Alain BARBOT, Mme Corinne LAMOTTE, Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mr. Michel COQUILLE, Mr. Philippe JAQUET, Mr. Fabrice MIGNOT, Mr. Jean-Louis DANIEL, Mme Gabrielle MOURET

Absents excusés : Mr. Laurent LUCAS donne pouvoir à Mr Jean-Louis DANIEL
Mme Céline TOUZAN donne pouvoir à Mr Philippe JAQUET
Mme Catherine DEGROOTE donne pouvoir à Mme Marie-Laure DESMEULLES
Mme Elisabeth MIRANDA Donne pouvoir à Mme Gabrielle MOURET

Arrivée de Gabrielle MOURET à 19h20

Mme Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

1. Compte-rendu de la réunion du 13 mai 2022 :

Aucun commentaire

2. Règles de publicité des actes communaux au 1^{er} Juillet 2022 :

Madame Le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Ce décret précise que pour les communes de – 3500 habitants, les modalités de cette publicité doivent être choisies : soit par affichage, soit par publication papier et, dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public, soit par publication électronique sur le site internet de la commune.

Une délibération est nécessaire que si le choix de publication légale est l'affichage. Madame Le Maire propose que le Procès-Verbal de séance soit publié sur le site internet de la commune tout en continuant d'afficher les PV.

A partir du 1^{er} juillet, d'autres dispositions s'appliqueront également comme :

- La suppression du compte rendu de séance de Conseil Municipal qui sera remplacée par le Procès-Verbal signé par le Maire et le ou la secrétaire de séance
- Les délibérations devront être affichées et publiées sur le site internet de la commune dans les 8 jours suivant la réunion de Conseil.

3. Avis sur la demande d'enregistrement relatif à l'exploitation d'une unité de méthanisation :

Spécialisée dans le secteur d'activité de la production de combustibles gazeux, la société QUILLET BIOGAZ est en activité depuis 3 ans à Etrépigny. L'objectif de cette installation est de produire du biogaz qui est ensuite épuré, puis injecté au réseau GRDF. Elle génère également un digestat valorisé par plan d'épandage.

Par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/22/023, le Préfet de l'Eure a prescrit une mise en consultation d'un dossier au public de demande d'enregistrement relatif à l'exploitation d'une unité de méthanisation présentée par la société QUILLET BIOGAZ. La commune de Vesly est concernée par le projet de lagune déportée pour le stockage de digestat liquide et par l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation. Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre son avis pendant la consultation se déroulant du 15 juin au 18 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable concernant la demande d'enregistrement présentée par la société QUILLET BIOGAZ relative à l'exploitation d'une

unité de méthanisation. La commune de Vesly étant concernée pour le projet de lagune déportée pour le stockage de digestats liquide et par l'étude préalable à l'épandage des digestats de méthanisation.

4. Clôture Madame GASTINEAU Rue de Rome :

Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail le courrier de Madame Le Maire adressé à Madame Gastineau ainsi que la réponse de cette dernière. Il en résulte que Madame Gastineau refuse la proposition financière ainsi que la clôture proposée.

Michel COQUILLE propose de chiffrer réellement le coût de cette clôture en acceptant la proposition financière de Madame Gastineau concernant la bande de terrain de 27m². Un courrier sera ensuite adressé à Mme Gastineau en détaillant la clôture.

5. Acceptation de règlement de l'Association de L'Eglise :

Madame Le Maire propose d'accepter le règlement de 2500€ de l'Association de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité d'accepter le règlement de 2500€ de l'Association de la Sauvegarde de l'Eglise de Vesly.

6. Compte rendu de la réunion avec l'Association Vesly Tennis :

Madame Le Maire a réuni le bureau de l'Association Vesly Tennis le jeudi 2 juin, cette réunion avait pour but le devenir du terrain de tennis. Monsieur Marcos GIL, trésorier de l'Association, est conscient du peu d'activité et du nombre d'adhérent. Aussi avant de prendre une décision quant à la cessation de cette activité, les membres présents vont s'efforcer à rendre cette association plus dynamique tout au long de cette année 2022. Corinne Lamotte craint que si le terrain de tennis est ouvert à tous, celui-ci se dégraderait très rapidement.

7. Questions orales :

- Jean-Louis DANIEL a une requête de la part de Monsieur LANOIS qui demande que soit refait le bas de son mur.
- Jean-Louis DANIEL a intercepté un poids lourd qui empruntait la rue de Rome pour aller à la carrière. En effet, pour accéder à la carrière, l'indication du GPS sur Google fait passer les poids lourds par la rue de Rome. Afin de résoudre ce problème, Jean-Louis LEVERBE se charge de demander à la carrière de faire installer un panneau indiquant la carrière à l'intersection rue du prieuré.
- Philippe JAQUET demande que soient remis les gravillons aux containers à bouteilles. Marie-Laure DESMEULLES suggère de faire couler une dalle afin que le nettoyage soit plus facile. Jean-Louis DANIEL se propose, avec les matériaux de la carrière, de couler cette dalle.
- Philippe JAQUET évoque le stationnement gênant des occupants de l'ancienne poste devant la boulangerie.
- Jean-Louis LEVERBE va demander un devis pour l'élagage des arbres du cimetière à l'automne.

La séance est levée.

